

Coup de projecteur sur l'initiative de création du fonds de garantie FOGAL par SOS FAIM

BIM n° - 18 avril 2006

BIM présenté en partenariat avec le Portail francophone de la Microfinance :
<http://www.lamicrofinance.org/> - www.lamicrofinance.org

Pendant plus de 15 ans, SOS Faim a appuyé de nombreuses institutions de micro finance d'Amérique latine avec des garanties bancaires émises par une institution financière européenne.

L'objectif était de permettre la mobilisation de ressources financières nationales ou internationales (en particulier, auprès des investisseurs éthiques) en couvrant une partie des engagements financiers pris par les partenaires.

Pour ce faire, un fonds a été constitué grâce aux concours de la Coopération belge et de l'Union européenne. Depuis 2004, le fonds a un statut propre, d'association sans but lucratif de droit péruvien : le FOGAL.

Ce fonds est actuellement actif dans 4 pays : Bolivie, Chili, Equateur et Pérou.

En 2005, les activités du fonds ont permis de mobiliser pour environ 3 000 000 de dollars de crédits, soit un effet de levier moyen de 2 par rapport au montant des garanties totales émises.

54 % de l'activité du fonds concernent des institutions de micro finance, alors que 46 % sont orientés vers des organisations de producteurs (café, cacao, banane), la plupart du temps en lien avec des opérations de commerce équitable de productions écologiques.

Actuellement, le FOGAL appuie 10 institutions de micro finance qui desservent plusieurs dizaines de milliers de producteurs. Ces garanties sont généralement orientées vers le développement de la présence des IMF dans le milieu rural, la plupart du temps en étroite collaboration avec des investisseurs éthiques tels que la coopérative ALTERFIN en Belgique, ETIMOS et CRESUD en Italie.

Le service proposé par le FOGAL est facturé à 2,5 % par an du montant de la garantie émise.

Le FOGAL a fait réaliser en 2005 une étude d'impact basée sur l'analyse d'un échantillon de partenaires du fonds.

Les principales conclusions de ce travail sont positives :

- ▷ Une corrélation existe entre l'accès à la garantie et l'augmentation du volume des opérations et des clients : la garantie a généralement permis à l'IMF d'établir de nouvelles relations, de diversifier son financement et donc son risque ;
- ▷ L'accès à de nouvelles ressources a généralement permis une amélioration des résultats économiques et financiers des IMF, facilitant à son tour le contact avec d'autres partenaires grâce à une meilleure reconnaissance institutionnelle (spirale positive) ;
- ▷ Dans certains cas, la garantie a permis à l'IMF de s'adresser à des secteurs de clients plus vulnérables et donc plus risqués, ce qui cadre avec la politique du FOGAL de favoriser le développement de la micro finance dans les zones rurales moins bien desservies.

Pour en savoir plus sur SOS FAIM et le FOGAL, voir le Coup de projecteur à l'adresse : <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/17579>